

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 7 Septembre 2023**

Date de  
convocation :

1 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et 7 septembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal  
M. PIERACCINI Joel  
M ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
M. MERCIER Thierry  
M. COUBETERGUES Benoît  
M. ANDRIO Franck  
Mme PERNOT Chantal  
Mme VONNER Isabelle  
Mme DI BARTOLO Claire  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme ASSO-CHARNET Geneviève  
M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur BARBIER Olivier a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal
- Madame GIAUFFRET Caroline a donné pouvoir à Monsieur PIERACCINI Joel
- Madame SALET Catherine a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame HAM Emmanuelle a donné procuration à Madame GIGNOUX Laure

Madame FAYOLLE Patricia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15  
Pouvoirs : 4  
Votants : 19

**POINT N°6 : CREATION DE POSTE ET APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2023**

AR Préfecture

006-210600060-20230907-2023\_09\_6-DE  
Reçu le 13/09/2023

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée du Code des collectivités Territoriales portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** le dernier tableau des effectifs approuvé le 12 avril 2023,

**Considérant** la nécessité de remplacer un agent titulaire en raison du départ à la retraite de l'agent postal et du besoin de recrutement pour amorcer le développement de la nouvelle médiathèque,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet de la collectivité joint en annexe en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois et grades ainsi présentés, sont inscrits au budget 2023.

La délibération est soumise au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés :** ( 1 vote d'Abstention : Monsieur LE MORVAN Gilles).

- de valider la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet de la collectivité joint en annexe en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois et grades ainsi présentés, sont inscrits au budget 2023.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 7 septembre 2023

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE